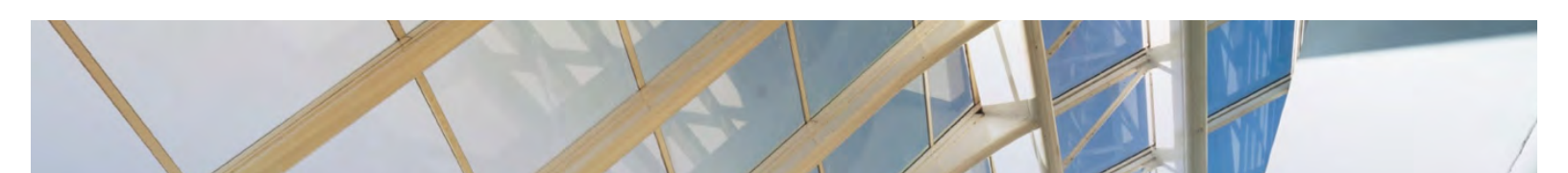




ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

PROGRAMME DE MENTORAT – FICHE D’INSCRIPTION DU MENTORÉ

Le genre masculin n’est utilisé dans ce document que dans le but d’en alléger la forme et d’en faciliter la lecture.



Afin de répondre à la demande de ses membres et de contribuer à l'essor de la profession d'architecte, l'Ordre des architectes du Québec lance à l'automne 2017 un projet-pilote de mentorat.

Qu'est-ce que le mentorat ?

Le mentorat vise le développement des compétences et du savoir-être d'un professionnel de la relève. Le mentor, un architecte chevronné, transmet ses expériences, ses connaissances et ses acquis professionnels au mentoré en le soutenant dans l'atteinte de ses objectifs professionnels. La relation de confiance qui s'établit permet au mentoré de discuter avec son mentor de ses projets et de ses aspirations et d'obtenir une rétroaction constructive.

La base du mentorat est une communication directe, honnête et confidentielle, faite dans le respect.

Puis-je devenir mentoré ?

Vous pratiquez seul et vous vous sentez isolé ? Vous rêvez de réorienter votre pratique ? Vous vous sentez parfois démuni devant la réalité de votre profession ? Vous voulez améliorer votre pratique professionnelle ? Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une ou l'autre de ces questions, le programme de mentorat de l'Ordre pourrait s'adresser à vous.

Vous pouvez devenir mentoré si vous êtes inscrit au Tableau de l'Ordre depuis cinq ans ou moins. **La relation de mentorat permettra de vous soutenir et de mieux vous outiller dans l'atteinte de vos objectifs personnels et professionnels.**

Fort de ses expériences, votre mentor vous accompagnera dans l'atteinte des objectifs que vous vous serez fixés, non seulement en vous écoutant et en vous guidant, mais aussi en vous mettant au défi de passer à l'action.

Le mentorat vous conviendra si vous savez faire preuve de souplesse, d'ouverture, de franchise et d'autonomie, si vous êtes capable de recevoir de la rétroaction, et si vous êtes motivé à accomplir les efforts nécessaires pour atteindre vos objectifs.

Notez que :

- Si votre inscription est retenue, vous devrez être disponible pour l'activité de formation **obligatoire** qui aura lieu le jeudi 5 octobre 2017 à Montréal.
- Le coût d'inscription au programme est de 100 \$ (taxes en sus), payable au début du programme.



Les avantages du programme de mentorat de l'Ordre

POUR LE MENTORÉ

- Être accompagné dans le développement de ses compétences et de son savoir-être
- Être appuyé dans la planification, la validation et l'accomplissement de son parcours professionnel
- Briser l'isolement professionnel si l'on est un architecte pratiquant seul

POUR LE MENTOR

- Avoir la possibilité de transmettre ses connaissances, ses compétences et sa vision de la profession
- Profiter d'une nouvelle activité de formation continue qui correspond au développement professionnel des architectes d'expérience

POUR TOUS LES PARTICIPANTS

- Approfondir l'éthique professionnelle
- S'inspirer des bonnes pratiques et adopter des pratiques novatrices
- Agrandir le réseau professionnel des architectes

N. B. : Le programme de mentorat n'a pas pour objectif d'aider le mentoré à chercher un emploi ou de lui fournir des conseils techniques sur sa pratique professionnelle.

Le déroulement du programme

Le programme se déroulera d'octobre 2017 à septembre 2018. La période de présélection des mentors et des mentorés aura lieu de juin à septembre 2017. En plus de remplir la fiche d'inscription, vous devrez prévoir une brève conversation téléphonique avec la coordonnatrice de l'aide à la pratique de l'Ordre afin d'établir les balises du programme de mentorat.

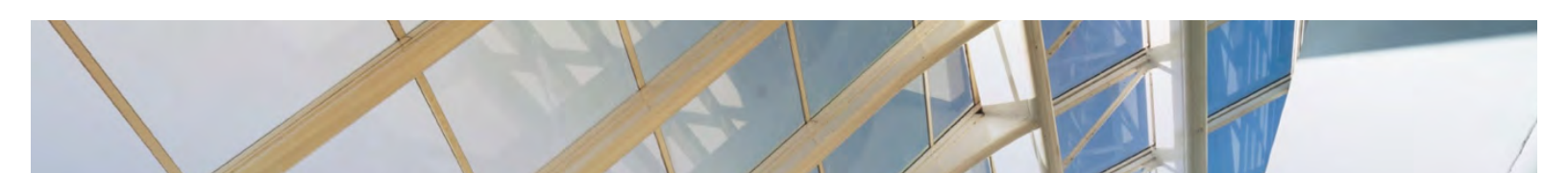
Le mentor et le mentoré se choisiront mutuellement lors d'une rencontre au début du programme.

La coordonnatrice de l'aide à la pratique fournira un suivi ponctuel tout au long du programme. Chaque dyade mentorale (la paire formée par le mentor et le mentoré) sera responsable de ses rencontres et de l'atteinte des objectifs déterminés par le mentoré en début de programme. L'autonomie des dyades sera valorisée.

En tant que mentoré, vous aurez la responsabilité de communiquer avec votre mentor pour fixer les rencontres. Vous devrez être proactif et bien préparer ces rencontres, par exemple en déterminant les sujets ou les questions dont vous souhaitez discuter avec votre mentor.

Une activité de formation continue est offerte en début de programme. Conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes, deux heures de formation continue seront reconnues selon les critères suivants:

- Catégorie 1: 2 heures pour l'activité de formation du 5 octobre 2017
- Catégorie 2: un maximum de 23 heures pour la relation de mentorat

- 
- Catégorie 1: 2 heures pour l'activité de formation du 5 octobre 2017
 - Catégorie 2: un maximum de 23 heures pour la relation de mentorat

Le nombre de places étant limité à huit architectes, l'Ordre ne peut garantir que toutes les personnes inscrites seront retenues pour faire partie de la première cohorte du programme de mentorat.

Confidentialité

Les échanges entre mentor et mentoré demeurent confidentiels. Ils n'ont pas à être transmis à l'Ordre. Il en va de même pour les objectifs que se fixe le mentoré : ceux-ci font l'objet des discussions qu'il a avec son mentor et n'ont pas à être transmis à l'Ordre ni soumis à son approbation.

Une entente de partenariat sera signée au début de la période de mentorat. En plus de fixer les objectifs et les rôles de chacun, elle confirme la stricte confidentialité des échanges entre le mentor et le mentoré.

Évaluation

Vous n'aurez pas à remettre des rapports d'étape à l'Ordre. Il n'y a pas non plus de test à réussir en fin de parcours. Seule compte la relation établie entre le mentor et le mentoré.

L'Ordre vous demandera toutefois de remplir un court questionnaire d'autoévaluation à la fin du programme. Vos réponses aideront à évaluer le fonctionnement du programme, la satisfaction des participants et la pertinence, pour l'Ordre, de poursuivre et de pérenniser ce programme de mentorat.

Déterminer vos objectifs

Votre relation avec votre mentor sera plus efficace si vous fixez, au début du processus, les objectifs que vous souhaitez atteindre. **Ces objectifs pourront évoluer et être modifiés en cours de route.**

Pour vous aider à élaborer vos objectifs, l'Ordre vous propose de consulter le tableau à la page suivante, qui présente les compétences de l'architecte regroupées en quatre grands domaines. Si vous le préférez, vous pouvez rédiger vos propres objectifs.

Domaine de compétences 1

La conduite d'un projet et la relation avec le client

Par exemple :

- Évaluer les besoins d'un client au regard d'un projet en architecture et s'entendre avec lui sur les orientations à retenir
- Assurer la mise en œuvre d'un contrat de construction et en faire le suivi
- Collaborer et assumer le leadership nécessaire avec les entrepreneurs et les autres professionnels
- Représenter le client

Domaine de compétences 2

La gestion et la conduite des affaires

Par exemple :

- Assurer la conduite des affaires du bureau d'architectes
- Assurer la gestion des ressources humaines
- Promouvoir les services du bureau d'architectes et agir à titre de ressource-conseil
- Se donner une stratégie de promotion
- Mener une réflexion critique sur le déroulement des mandats

Et d'un point de vue plus personnel :

- Établir et maintenir un réseau de contacts
- Apprendre à mieux contrôler le stress et la performance

Domaine de compétences 3

Le développement professionnel

Par exemple :

- Effectuer le bilan de son développement professionnel et se fixer des objectifs
- Intégrer les acquis de la formation continue

Et d'un point de vue plus personnel :

- Produire un plan de carrière
- Apprendre à concilier travail et famille
- Prendre du recul afin de prendre des décisions plus éclairées
- Prévoir l'évolution de sa carrière
- Briser l'isolement

Domaine de compétences 4

L'évolution et le rayonnement de la profession

Par exemple :

- Analyser les meilleures pratiques et les pratiques novatrices en architecture
- Participer à des événements de représentation concernant l'architecture et l'exercice de la profession d'architecte (donner des conférences, prendre part à des groupes de travail)
- Participer à des activités de recherche



FICHE D'INSCRIPTION

Nom

N° de permis

Lien LinkedIn

Site Web de votre firme

Votre pratique et vos objectifs professionnels

Décrivez brièvement votre pratique et ce qui vous passionne dans votre profession.

Quels sont les objectifs professionnels que vous souhaitez atteindre dans l'année qui vient ?



Quels sont vos objectifs professionnels à long terme ?

Votre mentor

Pourquoi cherchez-vous un mentor ?

Quel est pour vous le profil de mentor idéal ? (*ex. : ses qualités, son type de pratique, etc.*)



Le programme de mentorat

Domaine de compétence 1 : La conduite d'un projet et la relation client

Domaine de compétence 2 : La gestion et la conduite des affaires

Domaine de compétence 3 : Le développement professionnel

Domaine de compétence 4 : L'évolution et le rayonnement de la profession

Quelles compétences souhaitez-vous développer ou quels objectifs souhaitez-vous atteindre en participant au programme de mentorat ? Vous pouvez utiliser les domaines de compétences décrits à la page 5 ou établir vos propres objectifs.

Quels résultats souhaitez-vous atteindre à la fin du programme ?

Si mon inscription est retenue, je m'engage à assister à l'activité de formation continue qui aura lieu à Montréal le 5 octobre 2017

Veillez retourner le formulaire rempli à :
Virginie Harvey, coordonnatrice de l'aide à la pratique
vharvey@oaq.com
514-937-6168, p. 208